

Ajustement du furosémide (Lasix <sup>md</sup> ) chez l'usager insuffisant cardiaque	N°:	OC-071	
	Page :	1 de 3	
	Émise le:	2006-06-12	
	Révisée le :	2017-11-27	
		Prochaine révision :	2020

Professionnels habilités
Pharmaciens et pharmaciennes

Secteurs d'activité visés
Cardiologie (insuffisance cardiaque)

Clientèle visée
Usager inscrit à la clinique d'insuffisance cardiaque qui présente un gain pondéral secondaire à une surcharge liquidienne d'au moins 1,4 kg (3 lbs)

Indications
Traitement de l'insuffisance cardiaque symptomatique (présence de gonflement abdominal, de dyspnée à l'effort nouvelle ou augmentée, de dyspnée paroxystique nocturne ou d'orthopnée)

Contre-indications
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potassium sérique inférieur à 3,5 mmol/L</li> <li>• Usager anurique</li> <li>• Gain pondéral de plus de 2,2 kg (5 lbs) chez l'usager symptomatique</li> </ul>

Interventions diagnostiques ou thérapeutiques	
Dose de furosémide <b>habituelle</b> de l'usager	Dose <b>temporaire</b> de furosémide si gain pondéral entre 1,4 et 2,2 kg (3 et 5 lbs)
20 mg die	40 mg die
40 mg die	60 mg die (ou 40 mg a.m. et 20 mg p.m.)
60 mg die (ou 40 mg a.m. et 20 mg p.m.)	80 mg die (ou 40 mg bid)
80 mg die (ou 40 mg bid)	120 mg die (ou 80 mg a.m. et 40 mg p.m.)
120 mg/jour (ex.: 60 mg bid)	160 mg/jour (ex. : 80 mg bid)
160 mg/jour (ex.: 80 mg bid)	200 mg/jour (ex. : 120 mg a.m. et 80 mg p.m.)
200 mg/jour (ex. : 120 mg a.m. et 80 mg p.m.)	240 mg/jour (ex. : 120 mg bid)
240 mg/jour (ex. : 120 mg bid)	280 mg/jour (ex. : 160 mg a.m. et 120 mg p.m.)
280 mg/jour (ex. : 160 mg a.m. et 120 mg p.m.)	320 mg/jour (ex. : 160 mg bid)
320 mg/jour (ex. : 160 mg bid)	400 mg/jour (ex. : 240 mg a.m. et 160 mg p.m.)
400 mg/jour (ex. : 240 mg a.m. et 160 mg p.m.)	480 mg/jour (ex. : 240 mg bid)
480 mg et plus/jour	Consulter le cardiologue

Ajustement du furosémide (Lasix<sup>md</sup>) chez l'usager insuffisant cardiaque

N°:	OC-071
Page :	2 de 3
Émise le:	2006-06-12
Révisée le :	2017-11-27
Prochaine révision :	2020

## Interventions diagnostiques ou thérapeutiques (suite)

- Évaluer le gain pondéral en se basant sur les valeurs de poids de l'usager ;
- Ajuster la dose de furosémide selon le tableau suivant jusqu'à ce que l'usager soit revenu à son poids normal, puis reprendre la dose de furosémide habituelle ;
- Si le gain pondéral est supérieur à 2,2 kg (5 lbs) :
  - L'usager est **asymptomatique**, suivre le tableau ci-haut ;
  - L'usager est **symptomatique** : consulter le cardiologue de la clinique.
- **Surveillance :**
  - Si on double la dose habituelle de furosémide pour 3 jours ou plus chez un usager avec une créatinine sérique de 180 mmol/L ou plus, faire les examens de laboratoire suivants au jour 3 à 5 de l'augmentation de dose :
    - ions, urée, créatinine sérique.
  - Visite/appel téléphonique de contrôle **48 à 72 heures** après modification de la médication pour :
    - Suivi du poids ;
    - Suivi des signes et symptômes de surcharge liquidienne (gonflement abdominal, dyspnée à l'effort, dyspnée paroxystique nocturne ou orthopnée) ;
    - Valider la tolérance à la médication.

## Activités réservées

Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.

## Références

Outils cliniques : s/o

Bibliographie :s/o

Ajustement du furosémide (Lasix<sup>md</sup>) chez l'usager  
insuffisant cardiaque

N°:	OC-071
Page :	3 de 3
Émise le:	2006-06-12
Révisée le :	2017-11-27
Prochaine révision :	2020

**Révisée par (lors de la mise à jour) :**

M. Vincent Leclerc, pharmacien

**Personnes consultées (dernière version) :**

M<sup>me</sup> Julie Boisvert, pharmacienne  
D<sup>r</sup> Bernard Cantin, Chef du Service de cardiologie  
M<sup>me</sup> Nathalie Châteauvert, pharmacienne  
M. Sylvain Gilbert, pharmacien  
M<sup>me</sup> Émilie Guérin, pharmacienne  
M<sup>me</sup> Isabelle Taillon, pharmacienne

**Validée par (dernière version) :**

D<sup>r</sup> Robert De Larochellière  
Chef du Département multidisciplinaire de cardiologie

2017-11-27  
Date

M<sup>me</sup> Julie Racicot  
Chef du Département de pharmacie

2017-11-27  
Date

**Approuvée par :**

D<sup>r</sup> Bruno Raby  
Président du CMDP

2017-11-27  
Date

Date d'entrée en vigueur : le 28 novembre 2017  
Révisions antérieures : aucune